

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251218-20251218-DE

L'an deux mille vingt cinq

Le : 18 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Madame Aurore BOUHIER, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

PROCURATIONS : Monsieur Olivier TERRAZ à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN à Monsieur François POIRSON ; Monsieur Jacques MIGOZZI à Madame Sylvie DEBIAIS ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**DÉLIBÉRATION 2025-12-18 - VENTE DE LA PARCELLE AP N°0018 POUR PARTIE – ANNULE ET REMPLACE LA
DÉLIBÉRATION 2025-10-05 EN DATE DU 02 OCTOBRE 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 23 juillet 2025 et, annexé à la délibération,

Considérant la cession à CELLAND ESTATE MANAGEMENT d'une portion de la parcelle cadastrée numéro 0018, section AP à RILHAC RANCON (87570) au stade Pierre de Coubertin sur laquelle est implantée une infrastructure de téléphonie mobile.

Considérant que la cession de la Micro-Parcelle susvisée, entraîne le paiement de la somme de CINQUANTE SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (56,400.00 EUR) augmentée le cas échéant sur option du BAILLEUR, de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur. Le prix étant payé en une seule fois lors de la signature de l'acte authentique devant notaire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à :

- Procéder à la cession d'une partie de la parcelle AP N°0018 d'une superficie d'environ 50m² à CELLAND ESTATE MANAGEMENT,
- Procéder à la division parcellaire,

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Votants : 22

Présents : 18

- Signer la vente de ladite parcelle à CELLAND ESTATE MANAGEMENT ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251218-20251218-DE

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Madame le Maire à :

- Procéder à la cession d'une partie de la parcelle AP N°0018 d'une superficie d'environ 50m² à CELLAND ESTATE MANAGEMENT,
- Procéder à la division parcellaire,
- Signer la vente de ladite parcelle à CELLAND ESTATE MANAGEMENT ainsi que tous les documents s'y rapportant.

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 23 décembre 2025

Affiché / Notifié le 23 décembre 2025

Certifié exécutoire le 23 décembre 2025

Publiée le 23 décembre 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

